

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

27 octobre 2025

PLUSIEURS MESURES DE JUSTICE POUR LIMITER LES FRAIS BANCAIRES INJUSTES -  
(N° 1851)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N ° 47

présenté par

M. Le Coq, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, M. Arnault, Mme Belouassa-Cherifi, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Cadalen, M. Caron, M. Carrière, Mme Cathala, M. Cernon, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Coulomme, M. Delogu, M. Diouara, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Feld, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hamdane, Mme Hignet, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Lahmar, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lejeune, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Élisabeth Martin, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Mesmeur, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Nosbé, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Saint-Martin, M. Saintoul, Mme Soudais, Mme Stambach-Terreñoir, M. Aurélien Taché, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé et M. Vannier

-----

**TITRE**

Rédiger ainsi le titre :

« contre l'exploitation de la pauvreté par la rente bancaire ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Par cet amendement, les députés LFI proposent cet intitulé pour caractériser précisément le mécanisme à l'œuvre : l'exploitation de la pauvreté par la rente.

Le concept d'exploitation renvoie à une relation de domination économique où une partie tire profit de la situation de faiblesse d'une autre. C'est exactement ce que font les banques avec les frais d'incidents.

Elles exploitent la vulnérabilité financière de millions de personnes pour extraire des profits considérables. Un découvert de quelques euros génère des centaines d'euros de frais en cascade. Un incident de paiement dû à un décalage de quelques jours entre une dépense et un virement devient prétexte à commissions multiples.

La rente, quant à elle, désigne un revenu qui ne correspond à aucune création de valeur, aucun service réel, mais résulte d'une position de pouvoir sur un marché captif. Les frais bancaires sont typiquement une rente : coût réel dérisoire, facturation exorbitante, client captif.

Les personnes dépendantes de services bancaires devenus essentiels se voient prélever, sur leurs modestes revenus, un tribut privé. C'est un mécanisme d'exploitation de la pauvreté par la rente auquel nous avons affaire.

Cet intitulé pose donc clairement l'enjeu politique : combattre un système d'exploitation et de domination économique.